

Editorial

Année 2006, N°19

Mai 2006

La veille de la fête du pain, organisée pour la 3^{ème} année consécutive à St Dizier Leyrenne par l'association Leyrenne Patrimoine, il me réjouit de penser que la boulangerie pourra ouvrir bientôt ses portes. Il s'en est fallu de peu que les dates coïncident, mais différentes contraintes administratives ont retardé plusieurs fois le moment de la signature, et donc le début des travaux d'aménagement du local. Il se sera donc passé un peu plus de dix mois avant de voir se rouvrir ce commerce tant attendu par tous : depuis la fermeture en août dernier, il aura fallu attendre que soit prononcée la liquidation, qu'un repreneur se présente, que les vendeurs signent un compromis de vente, que commencent les allers-retours avec les banques, qui demandaient garanties, ou cautions, pour finalement parfois refuser le dossier...

L'achat des murs par la commune allait finalement permettre de débloquer la situation, à condition que tout soit signé en même temps, ce qui fut fait le 26 avril au cours d'une séance marathon auprès du notaire ; les travaux commençaient dès le lendemain. Entre-temps, l'approvisionnement en pain fut réalisé tout d'abord au pub « Césam » puis, des problèmes de santé ayant interrompu cette initiative privée, au dépôt de pain mis en place par la municipalité, pour je le souhaite peu de temps encore : soyez surs que vous serez prévenus dès que la date d'ouverture sera connue !

Sans transition, je me dois de signaler que Maurice Goudard, chef des services techniques municipaux, nous a prévenu qu'il pourrait faire prétendre ses droits à la retraite avant la fin de l'année prochaine. Nous recevons déjà des lettres de candidature spontanée ! Le conseil n'ayant pas encore défini clairement le profil du candidat idéal, ni choisi le moment où le poste devra être créé, nous ne pouvons pour l'instant pas donner de réponse ferme, mais il est clair que tous les courriers seront lus avec attention.

Bonne fête du pain, et, déjà, bonnes vacances !

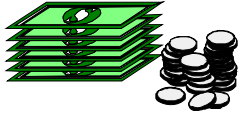


Dans ce numéro :

Budget	2-4
Au Conseil Municipal	5-6
Réglementation Nuisances sonores	7
Remerciements	8
Infos	9
Mots fléchés	10
Vie associative	15
Calendrier	
Etat civil	16

Sommaire :

- L'église sera fermée à partir du 9 mai pour une durée de 25 semaines.
- Un brochet de 9,6 kg et 1,20 m pêché dans le plan d'eau.
- Fête de la St Jean : organisation d'un inter villages inscriptions avant le 2 juin (H et F de + de 16 ans)



Compte administratif du budget principal 2005

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	149 031 €	64 - remises rémunérations	16 285 €
012 – charges de personnel	217 924 €	Vente de produits, prestations	27 387 €
65 – autres charges de gestion	74 617 €	73- impôts et taxes	325 807 €
66 – charges financières	10 924 €	Dotations et subventions	303 237 €
67 – charges exceptionnelles	554 €	Autres produits de gestion cour.	14 728 €
		77- produits exceptionnels	31 645 €
TOTAL	453 050 €	TOTAL	719 089 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
16- remboursement d'emprunts	60 065 €	Dotations, FCTVA, réserves	52 034 €
21- immobilisations corporelles (voirie, meubles, sono, cour école, informatique, lotissement, agenc. Noël, plan incliné, réseau électrique, remorque etc.)	209 841 €	13- subvention d'investissement	32 119 €
23- opérations d'équipement (salon de coiffure, local des roches, église, lotissement, poste, mairie, stade, école etc..)	88 524 €	1068– excédent fonct. capitalisé	356 634 €
TOTAL	358 430 €	TOTAL	394 525.26 €

Soit un résultat positif de 82 357.33 € qui, compte tenu du résultat négatif reporté de 356 634.07 € fait apparaître un résultat cumulé négatif de 274 276.74 €

Compte administratif du centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 2005

Dépenses		Recettes	
Colis, autres fournitures	2 970.36 €	<i>Excédent reporté</i>	6 598.94 €
Classe de découverte et autres	1 373.00 €	Subvention commune, concessions	3 522.67 €
Total	4 343.36 €	Total	10 121.61 €

Compte administratif de la section de MURAT 2005

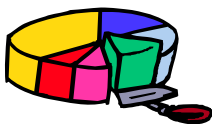
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	686.00 €	<i>Excédent reporté</i>	1 802.92 €
		Produits des services du domaine	1 676.38 €
Total	686.00 €	Total	3 479.30 €

Compte administratif des services de distribution d'eau et d'assainissement 2005

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	12 182 €	70 – Vente d'eau et autres prestations	84 174 €
012 – Charges de personnel	12 000 €		
65 – Autres charges de gestion	5 834 €	Produits divers de gestions	915 €
66 – Charges financières	2 774 €		
68 – Dotation aux amortissements	20 572 €		
TOTAL	53 362 €	TOTAL	85 089 €

Soit un excédent de 31 726.39 € qui compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 66 699.61 € fait apparaître un excédent de clôture de 98 426.00 €.



Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
16– emprunts et dettes assimilées	17 434 €	10 FC TVA	1 289 €
23– immobilisations en cours	26 840 €	106 - réserves	107 148 €
		13 - subventions	13 579 €
21 - immob. corporelles	6 601 €	28– amortissements des immo.	20 572 €
TOTAL	50 875 €	TOTAL	142 588 €

Soit un résultat positif de 91 713.68 € qui, compte tenu du résultat négatif antérieur reporté de 107 148.74 € fait apparaître un résultat négatif de clôture de 15 435.06 €

Budget 2006 de la section de MURAT

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	880 €	<i>Excédent reporté</i>	2 793.29 €
		Produits des services du domaine	1 700.00 €
Total	880 €	Total	

Budget principal 2006 du centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général (colis, autres fournitures, doc..)	4 000 €	<i>Excédent reporté</i>	5 778.25 €
Sub. Classe de découverte, voyages, cadeaux de bienvenue	2 700 €	Subvention commune, concessions	4 500 €
Total	6 700 €	Total	10 278.25 €

BUDGET PRINCIPAL 2006

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	173 350 €	70 – produits et prod. except.	41 100 €
012 – charges de personnel	260 300 €	73 – impôts	311 635 €
65 – autres charges de gest. courante	87 000 €	74 – dotations et participations	302 624 €
66 – charges financières	6 700 €	75 - autres prod. de gest. courante	14 000 €
67 – charges exceptionnelles	800 €	13 – rembours. sur rému. de pers.	6 000 €
TOTAL	528 150 €	TOTAL	675 359 €
023 virement section d'investissement	218 621 €	Excédent reporté	134 692 €
	746 771 €		810 051 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
		Restes à réaliser	147 783 €
001 – solde d'excédent d'invest.	274 277 €	13– Eglise	45 154 €
		Ventes terrains	84 000 €
<u>Restes à réaliser</u> : maison Redon	74 793 €	1022 FCTVA	42 000 €
Eglise	281 348 €	16 - Emprunts	240 000 €
16 – remboursements d'emprunts	16 110 €	13- subventions (école, voirie, plan d'eau)	169 335 €
20– immob.incorp. (plan d'eau)	42 000 €	1068- excédent de fonct.	482 635 €
21- dépenses d'équipement Terrain, boulangerie, gare, réseau électrique, matériel, informatique, cantine	300 000 €		
23 immob. en cours (ponts, école poste, cimetière, voirie etc.	441 000 €		
TOTAL		021-virement section fonctionnement	218 621 €
	1 429 528 €		1 429 528 €

Budget 2006 des services de distribution d'eau et d'assainissement**Section de fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
011 – charges à caractère général	21 300 €	7011 – vente d'eau, assainissement	85 000 €
012 – charges de personnel	12 000 €	7068- Autres prestations de services	1 000 €
65-66 charges financières et autres charges de gestion	9 500 €	758- Produits divers de gestions	1 425 €
Dotation aux amortissements	22 709 €		
Total dépenses de l'exercice	65 509 €	Total de l'exercice	87 425 €
023 virement sect. Investis.	104 907 €	Excédent reporté	82 991 €
TOTAL	170 416 €	TOTAL des recettes d'exploitation	170 416 €

Budget 2006 des services de distribution d'eau et d'assainissement (suite)**Section d'investissement**

Dépenses		Recettes	
16- emprunts et dettes assimilées	12 335 €	28 - amortissement	22 709 €
21- 23- immobilisations en cours	115 281 €	Excédent reporté	15 435 €
Solde exc. investissement	15 435 €	Autofinancement sect. fonct.	104 907 €
TOTAL des dépenses de l'exercice	143 051 €	TOTAL	143 051 €

AU CONSEIL MUNICIPAL**TAUX D'IMPOSITION 2006**

Taxes	Taux de 2005	Taux votés	Base d'imposition 2005	Produit correspondant
D'habitation	14,09	14,09	640 100	90 190 €
Foncière (bâti)	18,52	18,52	459 100	85 025 €
Foncier (non bâti)	81,28	81,28	67 300	54 701 €
Total :				229 916 €

F.D.A.E.C.

Liste des travaux que la Commune de Saint Dizier Leyrenne souhaite réaliser dans l'année 2006, et pour lesquels elle sollicite une subvention au titre du F.D.A.E.C.

**Part « Equipement rural »**

1 -Réfection et aménagement de la rue POULBRIER	10 000.00 €
2 - Assainissement es eaux pluviales dans le village des EFFES	13 300.00 €
3 - Réfection de la voirie dans le village du Pont Rouge	3 300.00 €
4 - Aménagement dans le village de CHAMPROY	6 000.00 €
5 - Aménagement du village du MONTEIL	3 200.00 €
6 - Intervention sur une canalisation dans le village de TEILLET	900.00 €
7 - Extension du réseau d'assainissement des eaux pluviales dans le village de la CHAUMETTE	12 500.00 €
8 - Panneaux d'information pour le bourg et les villages	5 089.00 €
9 - Pont du Moulin Cardeau	13 311.48 €
10 - Pont sur le Grand Rieux VC 29	5 501.60 €
11 - Aménagement du chemin rural entre Ville et le chemin forestier du BOST DE VILLE à MURAT	8 000.00 €
12 – Renforcement partiel de la voie communale n°31 de CHAUVERNE-PIOLET à LASCHAMPS	6 300.00 €
TOTAL	87 402.08 €

1. Acceptation des entreprises retenues pour l'église

Par la convocation de la commission d'appel d'offres du 10 février 2006, les entreprises retenues pour la restauration de l'église sont les suivantes :

ENTREPRISES	Montant Offres HT
BOUILLOT	102 500,00 €
MARTINET	40 811,90 €
MALARDIER	54 786,41 €
Montant global	182 075,26 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'accepter le choix de ces entreprises pour la restauration de l'église.

Les travaux ayant débuté début mai, l'église sera fermée pour une durée de 25 semaines.



2. Mobilisation contre le projet de loi sur les OGM

Le projet de loi visant à transposer la Directive Européenne sur les biotechnologies et la dissémination volontaire d'OGM a été présenté au Conseil des Ministres du 8 février. Ce projet légaliserait la pollution génétique en acceptant la « présence fortuite » d'OGM conformément à la réglementation européenne au taux de 0,9 %. En dessous de ce seuil ni traçabilité, ni indemnisation ne sont prévues. Comment dans ce cas garantir des produits sans OGM comme le prévoient certains Cahiers des Charges comme celui de la Bio ou d'autres filières de qualité. Il autoriserait également les firmes à garder leur secret sur les résultats des études toxicologiques obligatoires ; il mettrait aussi en place une indemnisation en cas de contamination avérée qui ne reposerait que sur les agriculteurs ayant semé des OGM, dégageant la responsabilité des firmes multinationales propriétaires des brevets : cette indemnisation partielle serait abondée par l'état sur l'argent des contribuables. Ce projet de loi instaurerait une disposition très contestable puisque la firme qui bénéficierait de l'autorisation de mise en culture d'OGM serait également celle qui établirait les rapports de surveillance. Le principe de précaution, pourtant inscrit dans la Constitution, est nié. Seule une interdiction de toute culture d'OGM de plein champ peut nous garantir face aux conséquences de la dissémination des OGM sur la biodiversité et la santé.



C'est pourquoi, Le Conseil Municipal de la commune de St DIZIER LEYRENNE affirme son opposition aux cultures et essais d'OGM en plein champ et à leur dissémination volontaire ou accidentelle, compte tenu de l'absence de certitudes scientifiques concernant les risques de leurs effets défavorables sur la santé humaine et sur l'environnement. Le Conseil Municipal réaffirme la nécessité de protéger une agriculture de qualité dont certains cahiers des charges interdisent la culture, l'utilisation ou la présence même fortuite d'OGM.

3. Location-vente de la « Boulangerie-Pâtisserie-Epicerie »

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 janvier 2006, il a été convenu :

- d'acquérir l'immeuble situé au 15 rue du Relais dans le Bourg de Saint Dizier Leyrenne, section AB n° 39 d'une surface de 372 m² au prix de vente de 47 300 €, afin de constituer une réserve foncière pouvant permettre la réouverture de la boulangerie-pâtisserie-épicerie.
- de vendre la boulangerie-pâtisserie-épicerie à la S.A.R.L. GALATAUD sous la forme d'une location-vente. La somme totale à la charge de la commune pour cette opération se monte à 60 000 € soit :
 - 47 300 € Prix de vente
 - 1 700 € Frais d'acte
 - 11 000 € Intérêts d'emprunt



Cette vente est envisagée sous la forme d'un crédit-bail s'étalant sur vingt ans, soit deux cent quarante mensualités s'élevant chacune à deux cent cinquante euros.

☺ Ce commerce ouvrira probablement début juin.

RÉGLEMENTATION : LES NUISANCES SONORES

Mobyettes, bruits de voisinage, aboiements de chiens... **le bruit**, véritable « pollution » sonore, est de plus en plus difficilement supporté. Les pouvoirs publics peuvent parfois intervenir, mais chacun peut respecter un minimum de précaution. Si 22 heures est une heure raisonnable pour cesser tout bruit intempestif, il ne s'agit cependant là que d'un horaire moralement toléré. En effet « **tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit** ». Que ce soit dans la rue, dans son appartement ou dans son jardin, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Malgré ce que l'on peut croire, ce ne sont pas forcément les bruits les plus forts en intensité qui sont les plus gênants. Il y a des sons auxquels on ne prête pas attention qui sont stressants. C'est le cas des basses fréquences provenant des ventilateurs et climatiseurs, des vibrations d'une machine à laver ... De plus, les fortes fréquences émanant des radios dans les voitures, des chaînes Hifi montées à plus de 100 décibels peuvent être très nocives pour la santé ainsi que les baladeurs réglés au maximum et écoutés sur des durées prolongées.

Bruits de voisinage, des règles à suivre

- Savoir être discret à l'intérieur

Il s'agit notamment d'éviter que le voisinage soit troublé par des bruits gênants provenant de chez soi comme ceux d'une chaîne hifi, d'une télé etc.

- Tout bruit annoncé est mieux toléré

Chacun peut prévenir les voisins en cas de festivités exceptionnelles ou encore éviter d'organiser des réunions exubérantes sous les fenêtres des autres.

- Bien choisir le moment pour effectuer ses travaux

En général, suivant les recommandations du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement, les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles d'occasionner une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse etc, doivent être effectués

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h,
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

- Faire attention à son chien

Les possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour éviter une gêne.

En cas de désagrément, il est toujours bon d'essayer de s'arranger à l'amiable ; peut-être que la personne qui provoque autant de bruit ne s'en rend pas compte.

Types de bruits	mini/maxi
Chambre calme	25 dB/ 30 dB
Rue résidentielle	40 dB/ 60 dB
Lave-vaisselle	45 dB/ 70 dB
Salle de classe	55 dB/ 75 dB
Intérieur de voiture	60 dB/ 75 dB
Téléviseur	65 dB/ 75 dB
Aspirateur	65 dB/ 75 dB
Imprimante	65 dB/ 75 dB
Sonnerie téléphone	65 dB/ 75 dB
Rue à gros trafic	70 dB/ 80dB
Intérieur de train	70 dB/ 85 dB
Chaîne Hi-fi (casque)	80 dB/ 110 dB
Baladeur (avant 1998)	80 dB/ 110 dB
Baladeur (après 1998)	80 dB/ 100 dB
Intérieur de camion	82 dB/ 95 dB
Tondeuse à gazon	85 dB/ 95 dB
Aboiement	90 dB/ 102 dB
Marteau piqueur	100 dB/ 120 dB
Concert de rock'n'roll	100 dB/ 105 dB



A NOTER : L'article R. 1336-7 (anciennement article R. 48-2), le texte de référence pour les bruits de voisinage résultant de la vie quotidienne, prévoit des sanctions pénales en cas de bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par l'un des critères suivants : sa durée, sa répétition et son intensité. L'un de ces trois critères suffit à constituer un trouble de voisinage, qu'elles qu'en soient les circonstances et quelle que soit l'heure du jour et de la nuit (ce texte introduit la notion de tapage diurne). De plus, le constat de la nuisance occasionnée ne nécessite aucune mesure acoustique : une constatation auditive suffit. Ce délit, que l'on peut donc qualifier de « tapage diurne », est passible d'une contravention de 3ème classe (450 € au plus).

MERCI

Lors d'une courte cérémonie, le 15 avril dernier, Monsieur le maire, Hervé GUILLAUMOT, remettait à Mme Lucienne COUTY et M. Eugène RAMPIGNON quelques présents pour les remercier de l'action exemplaire qu'ils ont menée pendant trois mois, 6 jours sur 7.

En effet, c'est avec assiduité et beaucoup d'humour qu'ils ont tenu le dépôt permettant ainsi aux habitants du bourg de St Dizier d'avoir du pain.

Leur dévouement a permis de recevoir de la part de M. et Mme LARRAUD (boulangers de Bourgneuf, fournisseur du pain) un chèque de 540 € pour la restauration de l'église.

En attendant que la boulangerie-pâtisserie-épicerie ouvre début juin la relève est assurée par Mmes Marie-Line CHAUSSEBOURG et Joëlle PETIT-COULAUD ou Anne-Marie PAILLER.



Quelques fidèles clients sont venus remercier nos valeureux boulangers !

Si aujourd'hui c'est avec une grande facilité qu'on prend sa voiture pour aller et venir sans soucis, on hésitera toujours à l'utiliser pour aller acheter une baguette à 10 km de là ! (20 km aller-retour)

En effet ! Amusons-nous à calculer le prix de revient moyen de cette escapade ! (Barème frais réels déclaration de revenus 2005 pour un véhicule 6 cv)

20 km à 0,505 €/km + 0,70 € (baguette) = 10.80 € soit pratiquement 71 Francs, l'équivalent de 15 baguettes !!!



Moment d'échange et de convivialité renouvelé chaque jour...



Un sympathique moment plein d'émotion...



Eugène RAMPIGNON et Lulu COUTY auprès de Marie-Line CHAUSSEBOURG.

- INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS -***Fleurs, premier geste de l'accueil***
Concours communal 2006

Le concours communal des maisons Fleuries est basé essentiellement sur des critères de propreté et de qualité de la décoration florale.

Le jury examinera les lieux désignés au mois de juillet.

Les lauréats seront récompensés à l'occasion d'une manifestation organisée par la municipalité au mois de septembre.

Cette année, vous n'avez pas besoin de remplir un bulletin d'inscription, toutes les maisons fleuries du bourg et des villages seront prises en compte.

Les catégories seront semblables à celles de l'an dernier :

- Maison avec jardin très visible de la rue,
- Balcons ou terrasses,

- Fenêtres ou murs,
- Décor floral installé sur la voie publique,
- Immeubles collectifs, Commerce avec ou sans jardin,
- Hameaux, villages fleuris.

Pour faire partie du jury ou pour tout renseignement s'adresser à la mairie.

**Les inscriptions des enfants**


à l'école de St Dizier Leyrenne

pour l'année scolaire 2006-2007, se feront la

1ère quinzaine de juin à la mairie

(prévoir le livret de famille et le carnet de santé)

Une attestation d'inscription à remettre à la Directrice de l'école vous sera remise.

Horaires d'ouverture		 Pharmacie de St Dizier Leyrenne <u>Gardes de nuit et de week-end</u> Du samedi 27 mai midi jusqu'au lundi 29 midi Du mardi 6 juin au soir jusqu'au samedi 10 juin au matin
Lundi	14 h - 19 h	
Du mardi au vendredi	9 h - 12 h 14 h - 19 h	
Samedi	9 h - 12 h 30	

A NOTER :

La pharmacie sera fermée le samedi 15 juillet et lundi 14 août

Mots fléchés

Village	Mesure Chinoise	Poisson au barbillon mentonnier	A têtefont	Anti Transmit Receive	Crack
Village	Anti grippe		Brille	Préoccupa tion	Ville de Brassens
					Empilées
Ici		Bée			
Contrat		Sévérité			
					Matière
Dieu gaulois	1				Sans effets
Potes					Hurlément
		Temps d'exode	Passa à l'eau		
			Dieu solaire		
Club milanais				Homme bourru	5
République Française / île				Foudroyé par Zeus	
	Métal d'aiguère		2		En Bourgogne
	Erronée				Village de présidents d'assos
			Intrigue	6	Île d'Indonésie
					Couchage
Cuire	C'est Nickel				
Régime	Les huîtres le sont	Vitesse résiduelle d'un navire			
			Déshonorés		13
			Port libanais		
Obstacles de concours hippique				Plumard	
				Succint	
Oui russe		A fermer pour faire des économies			3
Fréquente la bibliothèque		Trois fois			
Temps des moissons	9		Rutile		
Département					
				Monnaie danoise	
				article	
			Envoyée		12
11					

À confiner ou à confire

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----

L.A.C. LEYRENNE ATHLÉTIC CLUB

Cette année, le classement du Challenge Régional Courses Sors stade à label 2006 est :

- ☛ 1er l'AS SAINT JUNIEN (1869 points)
- ☛ **2ème le LEYRENNE ATHLETIC CLUB (1713 points)**
- ☛ 3ème le CA BRIVE (1602 points).

Cette performance est due principalement à l'extraordinaire saison de :

- Stéphane MARILLIER (440 pts),
- Christophe CONROIX (400 pts),
- Guy BARLET (391 pts)
- et Gilles PIERRE (336 pts) qui ont obtenus les **4 premières places** du Challenge Régional Courses Hors Stade à Label 2006 et sont

sélectionnés pour le championnat de France.

Bravo !



LEYRENNE PATRIMOINE

DIMANCHE 21 MAI



Fête du pain

au Village de La Mazère

10 h 00 : randonnée pédestre

Départ de la salle des fêtes

Remise en service d'un four à pain

Fabrication et cuisson du pain

12 h 30 : repas campagnard

Animation musique traditionnelle




(10 €/personne ; enfants -12 ans 5€ ; -2 ans gratuit)

Vente de pain et de pizzas

renseignements et inscriptions pour le repas à la mairie au 05 55 64 40 30

FILS D'ARGENT

Calendrier des activités prévues jusqu'à la fin de l'année

<p>Dimanche 28 mai</p> 	<p>Repas de la fête des mères</p> <p>12h : restaurant « Chez Nous » à Masbaraud Transport en covoiturage possible</p> <p>rendez-vous à 11 h 30 sur la place de St Dizier</p> <p>Prix du repas : 25 € (adhérent) 29,50 € (non adhérent)</p> <p>Renseignements et inscriptions au 05 55 64 43 14</p> <p>Inscriptions avant le jeudi 18 mai</p>
<p>Dimanche 11 juin</p>	<p>Thé dansant avec MOMO</p>
<p>Dimanche 10 septembre</p>	<p>Thé dansant avec Frédéric VALY</p>
<p>Dimanche 8 octobre</p>	<p>Thé dansant avec Chris'Bell</p>
<p>Samedi 18 novembre</p>	<p>Fête de fin d'année à la salle des fêtes</p>
<p>Dimanche 26 novembre</p>	<p>Repas de fin d'année à la salle des fêtes</p>
<p>SORTIES - VOYAGES</p>	
<p>Vendredi 16 juin</p> 	<p>Sortie à CROZANT</p> <p>Rendez-vous 8 h 15 sur la place - départ 8 h 30</p> <p>Matin : promenade en bateau sur le lac</p> <p>Midi : repas</p> <p>Après-midi : promenade libre à GARGILLESSE (maison de G. SAND)</p> <p>Prix : adhérent : 35 € non adhérent 38 €</p> <p>Inscription avant le 1er juin</p>
<p>Lundi 4 septembre</p> 	<p>Voyage à l'ÎLE D'OLERON</p> <p>Rendez-vous sur la place à 3 h 15, départ 3 h 30</p> <p>Prix : entre 74 et 80 € selon le nombre de participants</p> <p>Renseignements et réservations au 05 55 64 43 14</p> <p>Inscription avant le 25 août</p>

AAPPMA JANAILLAT-LA LEYRENNE (SOCIÉTÉ DE PÊCHE)

Bravo !



Aurélien DESGRANGES tient le brochet, entouré de ses copains
Kévin SERVAIS et Mickaël CHAUSSEBOURG

Le 21 mars dernier, Aurélien DESGRANGES, Kévin SERVAIS et Mickaël CHAUSSEBOURG ont pêché un brochet de 9,600 kg et de 1,20 mètre de long dans le plan d'eau de St Dizier Leyrenne.

Cet énorme poisson a été un met de choix pour les fêtes Pascales et, pour en conserver un magnifique souvenir, la tête a été mise dans le formol !

CONCOURS DE PÊCHE LE 25 JUIN 2006



Matin	Concours organisé par l'AAPPMA
L'après-midi	Concours de pêche au coup et à l'anglaise organisé par l'APPMA et la TEAM KALIM'S 23

CONCOURS DE PÉTANQUE

LE SAMEDI 29 JUILLET 2006 À 14 H 30
INSCRIPTION SUR PLACE AU STADE

COMITÉ DES FÊTES : SAMEDI 24 JUIN 2006 FÊTE DE LA ST JEAN : INTER VILLAGES

Inscriptions avant le 2 juin (H et F à partir de 16 ans)

Attention ! Nombre d'inscriptions limitées !

Pas d'inscriptions pour les jeux qui seront organisés sur place pour les enfants.

Soirée entrecôte - frites et feu de St Jean

Organisation de la fête annuelle du 5 et 6 août 2006

Cette année, en raison des travaux de l'église, la fête se fera autour de la salle des fêtes.

Tous les bénévoles souhaitant participer au défilé ou se joindre à l'équipe du comité des fêtes de St Dizier Leyrenne seront les bienvenus.

Pour cela faites le savoir auprès de la Mairie avant la fête au 05 55 64 40 30.

CARNAVAL 2006



C'est sous le soleil que les enfants déguisés ont accompagné Monsieur Carnaval dans les rues du bourg récoltant des friandises offertes par des spectateurs heureux de voir que cette tradition ne se perd pas !



Dates	Activités	Lieu
Dimanche 21 mai	<i>Leyrenne Patrimoine</i> : Fête du pain Remise en service d'un four à pain, Repas campagnard, vente de pain et de pizzas	La Mazère
Samedi 20 mai	<i>Chorale</i> : spectacle	Salle des fêtes
Dimanche 28 mai	Congrès des Anciens Combattants	Salle des fêtes
Dimanche 28 mai	<i>Fils d'argent</i> : repas de la fêtes des mères Transport en Covoiturage possible Rendez-vous sur la place de St Dizier	Restaurant « chez nous » Masbaraud
Dimanche 4 juin	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Dimanche 11 juin	<i>Fils d'argent</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 24 juin	Fête de la ST JEAN Après-midi : Inter villages, jeux Soir : Entrecôte frites et feu de ST JEAN	Salle des fêtes
Dimanche 25 juin	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Dimanche 25 juin	<i>Société de pêche</i> : concours de pêche	Plan d'eau
Vendredi 30 juin	Fête de l'école	Salle des fêtes
Dimanche 16 juillet	<i>Tennis</i> : Fête du tennis Tournois, barbecue	Terrain de tennis
Dimanche 23 juillet	Commémoration des massacres de la Croix de la Mine et de Murat	Salle de la mairie
Samedi 29 juillet	<i>Société de Pêche</i> : Concours de pétanque	stade
Samedi 5 août et dimanche 6 août	Fête annuelle Brocante, défilé, fête foraine, feu d'artifice etc.	Autour de la salle des fêtes

Dimanche 16 juillet Le Tennis Club de la Leyrenne organise

La fête du tennis

Initiation, Tournois, barbecue etc.

Pour tout renseignement s'adresser au 05 55 64 40 30 et au 05 55 64 42 25



État civil

Mariage

Denis, François PRIÉ et Nathalie, Françoise PILLOUX
le 29 avril 2006

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur

Décès

Monsieur Louis, Jean MARTAUD (79 ans)

Monsieur André, René BODEAU (76 ans)

Madame Françoise, Michelle PÂQUET épouse CHARRETIER (63 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs
sincères condoléances aux familles.*

Petites annonces

DA SILVA Manuel

Chèque emploi service

Entretien

Taille

Tonte

Tél: 05 55 64 46 49

Tél: 06 03 47 40 75

